



Litige après vente de voiture

Par **krisstof**, le **08/08/2015** à **11:27**

Bonjour,
J'ai vendu en avril 2015 un véhicule de 8 ans et 230000kms avec carnet d'entretien complet à un particulier. J'avais effectué le Contrôle technique en novembre 2014 alors que le véhicule avait 220000kms. Ce dernier est apparu vierge de toutes remarques.
L'acheteur n'ayant pas effectué le changement de carte grise, a dû repasser la voiture au CT. Il est apparu divers anomalies :
- roue détérioration importante de la jante
- Pneumatique: déformation ou coupure
- Siège avg mauvaise fixation
- disque de frein: usure prononcée
- crémaillère jeu anormal
- demi train av: jeu mineur
- berceau: corrosion av
- bas de caisse: corrosion ou fissure
- silencieux d'échappement: détérioration importante
- obd: essai non réalisé
L'acheteur m'accuse de contrôle technique frauduleux ! Je suis allé voir le contrôleur qui m'a affirmé avoir fait le CT dans les règles de l'art.
Il s'est passé 9 mois et 10000kms entre les 2 contrôles.
Est-ce que l'acheteur peut porter plainte contre moi?
Merci

Par **Lag0**, le **08/08/2015** à **11:33**

[citation]Est-ce que l'acheteur peut porter plainte contre moi? [/citation]
Bonjour,
Porter plainte ? Je n'en vois pas le motif...
Tout au plus, pourrait-il tenter un recours en vices cachés, mais c'est du civil, pas du pénal. De plus, la plupart des défauts cités sont visibles ou dus à une usure normale, donc difficile d'invoquer le vice caché qui doit être invisible pour l'acheteur.

Par **krisstof**, le **08/08/2015** à **11:36**

Bonjour, et merci de votre réponse. Il veut porter plainte pour vices cachés effectivement.
Qu'est ce que je risque dans ce cas?

Par **Lag0**, le **08/08/2015** à **11:39**

Comme déjà dit, on ne porte pas plainte pour vices cachés, ce n'est pas du pénal !
Et comme je l'ai rajouté ci-dessus, peu des problèmes cités peuvent réellement être qualifiés de vices cachés.
Ce que vous risqueriez en cas de procédure et si vraiment un vice caché était reconnu, au maximum l'annulation de la vente et plus certainement une baisse du prix de vente.

Par **krisstof**, le **08/08/2015** à **11:43**

Merci, j'y vois déjà un peu plus clair. Bon week end à vous